



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 14 décembre 2023

Responsable de service :
Sylvie BRECL

DÉLIBÉRATION N° 03

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jean-François RABEAU (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration à Estelle QUERE)
Mme Agnès de BRUYN, (donne procuration à Sophie DESPRES)
M. Amaud LATREUILLE, (donne procuration à Jacques GAREL)
M. Yan GENONET, (donne procuration à Hélène RATA

Absente : Lisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M Camille LAGRANGE

Date de convocation	30/11/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

03. Déclaration d'infructuosité de trois contrats de Délégation de Service Public pour l'attribution des sous-traitances d'exploitation liée à l'occupation de la plage naturelle de Platin-Godechaud (note de synthèse transmise le 30/11/2023)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 en date du 19 janvier 2023 portant élection des membres titulaires et suppléants pour la commission de délégation de service public (DSP) ;

Vu la délibération n° en date du 12 octobre 2023 par laquelle la Commune a décidé d'approuver le principe de cinq délégations de service public pour l'exploitation liée à l'occupation de la plage naturelle de Platin - Godechaud ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 17 octobre 2023 et publié le 20 octobre 2023,

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission de délégation de service public arrêtant la liste des candidats admis à participer à la procédure et l'analyse de l'offre, en date du 28 novembre 2023 ;

Vu les conclusions de cette même commission, qui sur cinq lots, a arrêté une liste de deux candidats pour l'analyse des offres pour l'attribution de deux lots du n°2 à 5 de vente de produits alimentaires type « snack », et de fait n'a reçu aucune offre pour l'attribution de deux lots du n°2 à 5 de vente de produits alimentaires « snack », et aucune offre pour le lot n°1 de vente de glaces et pâtisseries ;

Considérant que chaque lot est un marché distinct ;

Considérant que les deux candidats pour les deux lots pour lesquels ils ont candidaté, seront reçus pour une présentation et négociations lors d'une prochaine commission ;

Considérant qu'il n'y a eu aucune candidature pour les trois autres lots ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés,
A 26 voix Pour,
A 2 voix Contre, (Jacques GAREL + pouvoir d'Arnaud LATREUILLE)

Déclare le marché infructueux concernant deux lots du n°2 à 5 de vente de produits alimentaires type « snack », et concernant le lot n°1 de vente de glaces et pâtisseries, en raison de l'absence de candidature ;

Acte une relance de la procédure de la délégation de service public sans publicité ni mise en concurrence pour les 3 lots non attribués.

Annexe n°03 : PV de la CDSP en date du 28 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Camille LAGRANGE
Secrétaire de séance